Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-202605104-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLOMEL

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	15
Date de la convocation		
13 mai 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai, à dix-huit heures et dix-neuf minutes, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Bernard TRUBUILT, Maire.**

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Thierry CHEVALHIER, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Martine TRUBUILT, Christophe LE DANTEC, Roger PERROT, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Emilie CALLEWAERT, Kévin PEURON, Jean-Yves JEGO, Armelle RENAULT.

Absences excusées : Alain JOUAN (pouvoir à Eléonore KOGLER), Christine ROBIC (pouvoir à Marguerite GUYOMARD)

Secrétaire de séance : Eléonore KOGLER

2026/05/10-4

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026 – CATEGORIE « CULTURELLE »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2311-7.

Madame KOGLER, 1ère adjointe déléguée à la vie associative rappelle que la commission « Vie associative, communication, tourisme et culture » s'est réunie le 12 mai 2026 afin d'étudier les demandes de subventions adressées à la commune par les associations.

Au terme de cette réunion, la commission propose au Conseil municipal d'adopter les subventions suivantes dans la catégorie « Culturelle » pour l'année 2026 :

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-202605104-DE

Catégorie	Demandeur	Proposition 2026
Culturelle	Comité des fêtes Glomel	800 €
	Comité des fêtes Glomel / Feu artifice (a postériori, sur présentation de la facture)	5 000 €
	Digoradur Dre Eskemm comité jumelage Glomel	500 €
	Paotred an Dreujenn Goal	2 000 €
	Cercle celtique Rostrenen	30€ par enfant
	Ciné Breiz Rostrenen	300 €
	Raok culture bretonne	100 €

Entendu l'exposé de Madame KOGLER,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants de subventions pour l'année 2026 présentés et tels que proposés par la Commission Vie associative pour la catégorie suivante :
    - **« Culturelle »**
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 65748 du budget 2026 de la Commune ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

****

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-202605104-DE

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Eléonore KOGLER

Bernard TRUBUILT

Affiché en Mairie le 29/05/2026
Transmis en Préfecture le 04/06/2026